

LICENCE GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT PARCOURS AMÉNAGEMENT

Licence Géographie et aménagement

Tandis que les années L1 et L2 sont une formation de base en géographie, l'année de L3 Parcours "Aménagement" est une année de spécialisation qui sensibilise les étudiants à l'action sur le territoire. Elle comporte 6 7 approfondissements spécifiques de 26 heures chacun, qui s'ajoutent aux enseignements du parcours classique de géographie de 3^e année. Ils portent sur les acteurs et politiques publiques d'aménagement et d'environnement, sur les théories et instruments d'action (développement local, documents d'urbanisme, politique de la ville) et sur la pratique du métier d'aménageur.

Infos pratiques

Composante : UFR de géographie (UFR08)

Durée : 3 ans

Crédits ECTS : 180

Présentation

Admission

Conditions d'admission

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans le L3 de la licence géographie parcours aménagement doivent avoir obtenu un L2 ou son équivalent, en géographie ou dans une autre discipline. Cette licence n'offre que 35 places.